



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2019**

JCB

GREFFIER

PH

MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **NEUVIÈME** jour du mois de **SEPTEMBRE** de l'an **DEUX MILLE DIX-NEUF**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Hélène Hamel, Frances Bonenfant, Guy Ouellet et Deborah Bishop

ÉTAIT ABSENT : *Monsieur Joshua Richer*

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 4 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2019-09-9001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

3.0

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

2019-09-9002

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 août 2019 (3.01)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 août 2019 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

2019-09-9003

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 (3.01)

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2019

JB

GREFFIER

P. L.

MAIRE

- 3.01** **Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)**
- Note :**
Aucun sujet ou question n'est apporté au directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.
- 3.02** **Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.03)**
- Note :**
Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.
- 4.0** **RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)**
- 4.01** **Rapport des délégations de pouvoir (4.01)**
- Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois d'août 2019 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2009-120* de la Ville, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :
- | | |
|------------------------|--------------|
| Allen Desrosiers : | 39 934,98 \$ |
| Jean-Charles Bellemare | 784,08 \$ |
| Line Provencher | 246,23 \$ |
- 4.02** **Rapport des revenus et des dépenses (4.02)**
- Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} août au 31 août 2019, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.
- 5.0** **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)**
- Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2019-02* de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.
- | NOM | SUJET |
|-----------------|---|
| Lise Boivin | Terrains de tennis |
| Julie Chauvette | Chien attaché
PAVA rue Girard
Taxes Stanstead College
Fermette sur la rue Dufferin |
- 6.0** **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)**
- 6.01**
2019-09-9004 **Comptes payés et à payer (6.01)**
- Il est proposé par Françoise Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*
- QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2019

JCB
GREFFIER
P. D.
MAIRE

Comptes payés en août 2019 : 25 439,85 \$
Comptes à payer en septembre 2019 : 189 439,85 \$

ADOPTÉE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

Le directeur général dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2017 et précédentes, mise à jour en date du 31 août 2019, jointe à la présente en **Annexe D**.

6.03
2019-09-9005

Vente pour non-paiement de taxes 2018 et moins : report à juin 2020 (6.03)

CONSIDERANT QUE selon les articles 536 à 538 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Stanstead met en vente les immeubles de son territoire qui sont en défaut de paiement des taxes municipales ;

CONSIDERANT QUE la directrice des finances prépare une liste de propriétés qu'elle dépose afin d'enclencher le processus de vente pour non-paiement de taxes ;

CONSIDERANT QUE ce processus devait être entamé cet automne ;

CONSIDERANT QUE compte tenu des délais et du nombre de propriétés devant apparaître sur cette liste, il serait judicieux de reporter ce processus en juin 2020 ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise le report du processus de vente de propriétés pour non-paiement des taxes au mois de juin 2020.

ADOPTÉE

6.04
2019-09-9006

Renouvellement de contrat avec le cabinet Caïn et Lamarre - 2020 (6.04)

CONSIDERANT QUE la Ville de Stanstead a recours aux services juridiques que cabinet Caïn et Lamarre ;

CONSIDERANT QUE le contrat vient à échéance en décembre 2019 ;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

CONSIDERANT les tarifs indiqués en annexe A ;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Hélène Hamel

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

D'autoriser le maire et la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2019**

SB

GREFFIER

P.W.

MAIRE

6.05
2019-09-9007

Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes 2019 (6.05)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise la fermeture des bureaux pour la période des fêtes du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement.

ADOPTÉE

6.06
2019-09-9008

Formation budget (6.06)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise la directrice des finances à suivre la formation offerte par l'ADMQ sur la préparation de budget, au coût de 379 \$;

QUE le montant soit imputé au poste 02-130-00-454.

ADOPTÉE

7.0
7.01

LÉGISLATION (7.0)

Aucun point n'est abordé.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01

Aucun point n'est abordé.

9.0
9.01
2019-09-9009

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

Contrat de déneigement – Derek Calloway (9.01)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat de gré à gré à M. Derek Calloway pour le déneigement de la rue Fisher, pour un montant de 577,37 \$ taxes incluses ;

QUE le conseil municipal autorise la direction générale et le contremaître des travaux publics à signer les documents, le cas échéant.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2019

JCB
GREFFIER

PL
MAIRE

9.02
2019-09-9010

Appel d'offres 2019-05 : réfection de trottoirs (9.02)

CONSIDERANT QUE la ville de Stanstead a procédé à l'appel d'offres sur invitation no.2019-05 pour la réfection de 40 m de trottoirs sur la rue Dufferin ;

CONSIDERANT QUE deux soumissionnaires ont déposé une soumission, soit Construction DLP inc. et Pavages Maska ;

CONSIDERANT QUE les montants de soumissions sont les suivants :

Entrepreneur	Montant (taxes incluses)
Construction DLP inc.	36 312,32 \$
Pavages Maska	18 942,82 \$

CONSIDERANT QU'après analyse de la conformité et des propositions contenues dans les deux soumissions, il est recommandé d'octroyer le contrat à Construction DLP inc. ;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat à Construction DLP inc. pour un montant de 36 312,32 \$;

QUE le conseil municipal autorise la direction générale et le contremaître des travaux publics à signer les documents, le cas échéant.

ADOPTÉE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01

Entente avec le village de Derby-Line : usine de traitement des eaux usées de Rock Island (10.01)

Le directeur général informe le public des avancements dans le dossier.

10.02

Mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées de Rock Island - Suivi (10.02)

Le directeur général et le maire informent le public des nouveaux éléments dans le dossier, puis :

10.03
2019-09-9012

Abandon de la subvention : Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) (10.03)

CONSIDERANT l'aide financière accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, soit le fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) sous le volet 2 au montant de 2 334 375 \$ en 2017 ;

CONSIDERANT QUE les travaux compris dans le programme FEPTEU portant sur la mise à niveau de 3 stations d'épuration des eaux usées doivent être terminés au plus tard le 31 mars 2020 ;

CONSIDERANT QUE ces travaux ne pourront en aucun cas être terminés avant cette date du 31 mars 2020 ;

CONSIDERANT QUE le dépassement de cette date entraîne la perte de l'aide financière ce qui représente un risque financier trop important pour la Ville ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2019**

SCB
GREFFIER

PN
MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a choisi d'aller de l'avant avec un scénario très différent de celui auquel l'aide porte, soit la construction d'une nouvelle station d'épuration à Rock-Island respectant les normes de rejet du MELCC (règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)) et le report de la mise à niveau des stations d'épuration Beebe Plain et Stanstead Plain ultérieurement ;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE ce Conseil informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la Ville de Stanstead renonce à l'aide financière accordée dans le cadre du fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) sous le volet 2 au montant de 2 334 375 \$ en 2017 ;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur général.

ADOPTÉE

**10.04
2019-09-9013**

Demande de financement au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) (10.04)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead doit effectuer la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux de Rock Island ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead avait obtenu, en 2017, une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (sic) du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) ;

CONSIDÉRANT les changements de délais et de la nature du projet survenus dans l'intervalle, la Ville a dû renoncer à cette subvention ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a pris connaissance du *Guide sur le programme PRIMEAU* et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à une demande de subvention au VOLET 1.2. du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE la Ville de Stanstead s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

QUE la Ville de Stanstead confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Stanstead autorise le maire et la direction générale et la direction des finances à effectuer une demande de subvention au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2019**

SCB
GREFFIER

Paul
MAIRE

10.05
2019-09-9014

Réparation du panneau électrique – poste de la rue Junction (10.05)

CONSIDERANT la désuétude du panneau électrique du poste de pompage de la rue Junction ;

CONSIDERANT la dangerosité que représente l'état de ce panneau électrique ;

CONSIDERANT l'offre de service d'Installations électriques R Théberge en annexe A ;

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat de gré à gré à Installations électriques R Théberge au montant de 3 758,00 \$ taxes en sus pour la réparation du panneau électrique du poste de pompage de la rue Junction ;

D'autoriser la direction générale et le contremaître des travaux publics à signer les documents, le cas échéant.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01

MADA (11.01)

Mme Hélène Hamel fait un résumé des derniers avancés dans le projet.

11.02

Septemberfest – 10^e anniversaire du Cercle de pierres (11.02)

Mme Hélène Hamel rappelle les activités qui auront lieu le 14 septembre 2019.

11.03

Concours maisons fleuries 2019 – annonce des gagnants (11.03)

Le maire annonce les gagnants du concours de Maisons fleuries 2019, soit Mme Nicole Doyon, Mme Marie Labranche et Mme Suzanne Séguin.

11.04

2019-09-9015

2^e appel d'offres – Marché public de Stanstead (11.04)

CONSIDERANT QUE la ville de Stanstead a lancé l'appel d'offres sur invitation 2019-06 pour la construction d'une structure devant abriter le marché public de Stanstead ;

CONSIDERANT QUE l'appel d'offres se terminait le 30 août dernier sans qu'aucun soumissionnaire dépose d'offres

CONSIDERANT le financement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de la Caisse Desjardins Memphrémagog ;

Il est proposé par Deborah Bishop

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à lancer un 2^e appel d'offres sur invitation pour la construction d'une structure devant abriter le marché public de Stanstead.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2019

SUB

GREFFIER

Paul

MAIRE

11.05
2019-09-9016

ADOPTÉE

Borne d'information du Chemin des Cantons (11.05)

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à procéder à l'achat d'une borne d'information du Chemin des Cantons au coût de 4 500\$;

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à déposer une demande financière auprès de Tourisme Québec pour défrayer 50% des coûts d'acquisition de ladite borne ;

QUE le conseil municipal autorise la dépense équivalente à 50% des coûts d'acquisition de la borne d'information, pris au poste budgétaire 02-629-00-340.

ADOPTÉE

11.06
2019-09-9017

Semaine de la municipalité – Reflet du Lac (11.06)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à procéder à l'achat publicité dans le Reflet du Lac, dans le cadre de la Semaine de la municipalité, au coût de 363 \$, pris dans le poste 02-130-00-340.

ADOPTÉE

11.07
2019-09-9018

Townshippers Day – Sherbrooke Record (11.07)

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à procéder à l'achat publicité dans le Sherbrooke Record, dans le cadre du Townshippers Day, au coût de 350 \$, pris dans le poste 02-130-00-340.

ADOPTÉE

11.08
2019-09-9019

Désignation de bénévoles - Volleyball (11.08)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de la ligue féminine de volleyball de la Ville de Stanstead ;

QUE Madame Janice Smith soit désignée bénévole responsable du Volleyball à l'école Sunnyside.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2019

JCB

GREFFIER

Pal

MAIRE

11.09
2019-09-9020

Désignation de bénévoles – Entraînement par intervalles (11.09)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance de la Ville de Stanstead pour l'activité d'entraînement par intervalles ;

QUE Monsieur André Laroche soit désigné bénévole responsable de l'entraînement par intervalles.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

Procès-verbaux du comité consultatif en urbanisme (12.01)

Note :

Le directeur général dépose le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif en urbanisme qui a eu lieu le 14 août 2019.

12.02

Dépôt de la liste des permis émis – août 2019 (12.02)

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois d'août 2019.

12.03
2019-09-9021

Demande de dérogation mineure portant le numéro 2019-04 (12.03)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée en lien avec la vente de la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne les marges de reculs non conformes de la maison ;

CONSIDÉRANT QUE la situation est existante depuis plusieurs années et ne semble pas problématique ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'aura pas d'effet négatif sur la propriété ou sur le voisinage ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU du 14 août 2019 ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal approuve la demande, soit d'autoriser une marge latérale de 2,06 mètres pour le bâtiment principal, alors que l'article 5.6 intitulé "Usages, constructions et normes d'implantation par zone" du Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige que cette marge de recul minimale soit de 5 mètres.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2019

TJB

GREFFIER

Pil

MAIRE

12.04
2019-09-9022

Demande de PIIA – 86 rue Principale (12.04)

CONSIDERANT QU'une demande a été présentée afin de rénover la toiture ;

CONSIDERANT QUE le projet consiste à remplacer le bardeau d'asphalte par de la tôle de couleur brune ;

CONSIDERANT QUE les travaux proposés vont améliorer l'état du bâtiment et respectent l'architecture de celui-ci ;

CONSIDERANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDERANT la recommandation favorable du CCU du 14 août dernier ;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal approuve la demande, soit d'autoriser le remplacement de la toiture.

ADOPTÉE

12.05
2019-09-9023

Demande de PIIA – 694 rue Dufferin (12.05)

CONSIDERANT QU'une demande a été présentée afin de modifier une enseigne détachée existante pour un nouveau commerce ;

CONSIDERANT QUE l'enseigne proposée s'intègre bien au bâtiment et au milieu environnant ;

CONSIDERANT QU'une enseigne était déjà présente à cet endroit auparavant ;

CONSIDERANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDERANT la recommandation favorable du CCU du 14 août dernier ;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal approuve la demande, soit d'autoriser la modification de l'enseigne.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Aucun suivi n'est demandé.

14.0

VARIA (14.0)

Mme Deborah Bishop demande quand les Bourses d'études du maire seront distribuées. La direction générale et le maire feront un suivi.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2019


GREFFIER


MAIRE

14.1
2019-09-9011

Achat d'un panneau d'affichage de vitesse amovible (14.1)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise le directeur général et le contremaître de voirie à acheter un panneau d'affichage de vitesse amovible à la compagnie Kalitec ainsi qu'une batterie supplémentaire, au coût de 4 233 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

Le maire informe le conseil et le public des pourparlers avec le MTQ au sujet de la congestion routière causée par l'achalandage aux douanes de Beebe et de Rock Island.

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

NOM	SUJET
Julie Chauvette	A&W

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

Aucun point n'est en suspens.

17.0
2019-09-9024


LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)


*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Hélène Hamel
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19h50.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,


Philippe Dutil,
Maire


Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier

